

ICOMOS – MALI

**SECTION MALIENNE DU CONSEIL INTERNATIONAL
DES MONUMENTS ET DES SITES**

B.P. : E 339 - Bamako – Téléphone : 223 / 20 74 79 18 ; Fax : 223 / 20 22 33 50

COMMUNIQUE DE PRESSE

Avril 2018

ICOMOS – MALI COMMUNIQUE DE PRESSE

ICOMOS MALI, à l'instar des autres comités nationaux du Conseil International des Monuments et des Sites, célèbre le mercredi 18 Avril 2018 la Journée Internationale des Monuments et des Sites.

L'objectif de la Journée internationale des monuments et des sites est de sensibiliser les communautés locales et les individus à travers le monde à considérer l'importance du patrimoine culturel dans leurs vies, leurs identités et leurs communautés, et de promouvoir la prise de conscience de sa diversité et de sa vulnérabilité et des efforts nécessaires pour le protéger et le conserver.

Le Conseil International des Monuments et des Sites « ICOMOS » est une organisation non gouvernementale, qui a été créée en Juin 1965 à Varsovie en Pologne.

Elle compte de nos jours plus de 110 comités nationaux à travers le monde dont celui du Mali.

ICOMOS est une organisation consultative de l'UNESCO en matière de gestion de sites classés sur la « Liste du patrimoine mondial » et joue le rôle de "comité scientifique".

Le thème de cette année 2018 est : « Patrimoine pour les générations ».

Ce thème nous interpelle à plus d'un titre : **Notre génération ayant hérité de ce riche patrimoine, notre devoir est de la préserver et de la transmettre aux générations futures !**

Pour cette célébration, ICOMOS MALI attire l'attention des autorités administratives et municipales ainsi que celle de la Société Civile sur la fragilité de notre patrimoine dont le défi majeur dans le contexte de mondialisation, d'urbanisation galopante et de spéculation foncière effrénée de notre époque, demeure sa préservation et sa conservation, les espaces les abritant faisant l'objet de toutes sortes de convoitises.

La préservation et la conservation du patrimoine passent par un besoin urgent :

- d'identifier et inventorier notre patrimoine et de préparer la documentation y relative : statuts du bien (classement), état de conservation, propriétaires du bien (municipalités, privés,) etc...
- de préciser le statut juridique des biens à protéger et de mobiliser les ressources pour leur protection (mise en œuvre de plan de gestion)

ICOMOS MALI

Bamako, le 18 Avril 2018